

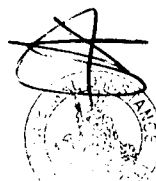
2265113

183244

A6479

H4

Société par actions simplifiée au capital de 80.278.711 €
Siège social : 17, rue Venizélos – 57950 Montigny-lès-Metz
833 977 325 RCS Metz



**DECISIONS DU DIRECTOIRE
EN DATE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars,
A quinze heures.

Les membres du directoire (le « **Directoire** ») de la société H4, société par actions simplifiée au capital de 80.278.711 euros, dont le siège social est situé 17, rue Venizélos – 57950 Montigny-lès-Metz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 833 977 325 (la « **Société** »), se sont réunis au siège social de la Société sis 17, rue Venizélos – 57950 Montigny-lès-Metz, sur convocation du président du Directoire.

A cette réunion, sont présents :

1. **Monsieur Philippe JUNG**, né le 25 juin 1955 à Nancy (54), et demeurant 9, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 92100 Boulogne-Billancourt
2. **Monsieur Franck BECHEREL**, né le 5 janvier 1964 à Louviers (27), et demeurant 23, rue Nina et Julien Lefèvre – L-1952 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)
3. **Monsieur René SIMON**, né le 18 janvier 1954 à Homécourt (54), demeurant 23, rue de l'Eglise - 57140 Saulny.

La réunion est présidée par Monsieur René SIMON, en sa qualité de président du Directoire de la Société (le « **Président** »).

Le Président constate ensuite que l'intégralité des membres du Directoire étant présents, celui-ci est régulièrement constitué et peut valablement délibérer, conformément aux stipulations de l'article 11.7(d) des statuts de la Société.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux de la Société ; et
2. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président passe à l'ordre du jour de la présente réunion et soumet les décisions suivantes à l'approbation du Directoire.

13

* *

*

DECISION PRELIMINAIRE

A titre préliminaire et après avoir rappelé être tous présents ou représentés, les membres du Directoire (i) décident de renoncer purement et simplement, conformément aux dispositions de l'article 11.7 (a) des statuts de la Société, aux délais de convocations légaux et statutaires et (ii) reconnaissent avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de toutes les informations nécessaires à leur information préalable à la prise des décisions qui suivent.

PREMIERE DECISION

Les membres du Directoire de la Société décident de désigner, avec effet immédiat, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, et ce pour une durée identique à leur mandat de membres du Directoire :

- **Monsieur Philippe JUNG**, né le 25 juin 1955 à Nancy (54), et demeurant 9, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 92100 Boulogne-Billancourt
- **Monsieur Franck BECHEREL**, né le 5 janvier 1964 à Louviers (27), et demeurant 23, rue Nina et Julien Lefèvre – L-1952 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Messieurs Philippe JUNG et Franck BECHEREL ont déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

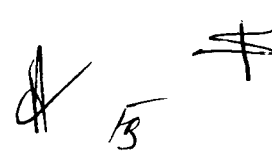
Les membres du Directoire de la Société donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié conforme par le Président, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *

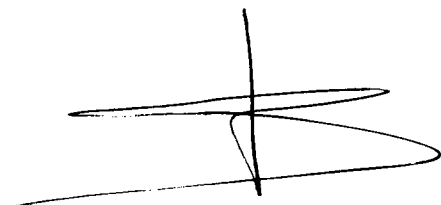
*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un autre membre du Directoire ainsi que les nouveaux Directeurs Généraux de la Société, nommés aux présentes.

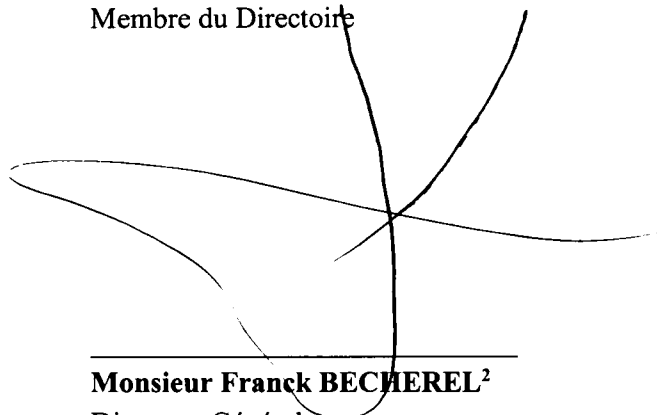
Monsieur René SIMON
Le Président



Monsieur Philippe JUNG
Membre du Directoire

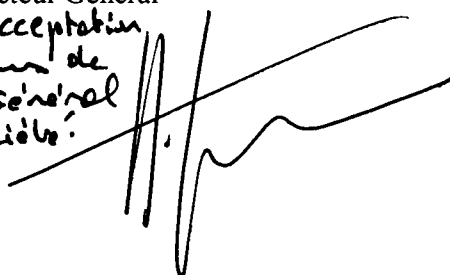


Monsieur Franck BECHEREL
Membre du Directoire

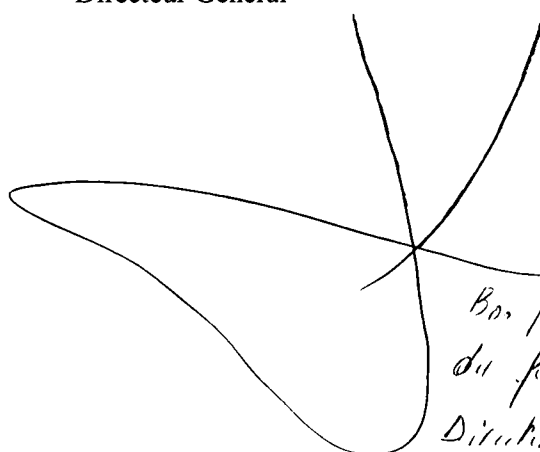


Monsieur Philippe JUNG¹
Directeur Général

*Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général
de la Société.*



Monsieur Franck BECHEREL²
Directeur Général



*Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général de la
Société*

¹ Faire précéder de la mention « **bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société** »

² Faire précéder de la mention « **bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société** »

H4

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 278 711 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY LES METZ

RCS METZ 833 977 325

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,
le vingt-huit mars,
À neuf heures trente.

Les membres du Conseil de Surveillance de la société H4, société par actions simplifiée au capital de 80 278 711 euros, dont le siège social est situé 17, rue Venizélos, 57950 Montigny-lès-Metz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 833 977 325 (la « **Société** »), se sont réunis au siège social de la Société sis 17, rue Venizélos – 57950 Montigny-lès-Metz, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- La société HOLDING BARD DENIS, représentée par Monsieur Philippe BARD, Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Catherine HERTZOG, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance,
- La société ARUBIA, représentée par Monsieur Laurent GRALL, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Claude LAVISSE, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean-François PIQUET, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean MICHELET, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Richard BARAN, membre du Conseil de Surveillance,
- La société EQUALIS CAPITAL FRANCE, représentée par Monsieur Jean-Philippe DEBAS, membre du Conseil de Surveillance,
- La société H4 ADVISORY, représentée par Monsieur François WAGNER, membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance réunissant ainsi la moitié au moins de ses membres est déclaré régulièrement constitué et peut valablement délibérer conformément à l'article 12.7(d) des statuts de la Société.

En présence de :

- La société BTP CAPITAL INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur François CHOLLET,
- La société FPCI FRANCE INVESTISSEMENT REGIONS 1, représentée par Monsieur Jacques SOLLEAU,
- La SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES, représentée par Monsieur Stéphane MARY,
- La société BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Charles BONNET,
- La société CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, représentée par Monsieur Romain PEIFFER,
- La société ETOILE ID, représentée par Madame Florence GUILAS.

Censeurs de la société, régulièrement convoqués.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur René SIMON, Président de la Société et Président du Directoire,
- Monsieur Claude STEFANSKI, Directeur Délégué Comptabilité Fiscalité Corporate,
- Monsieur Damien GOUBAU, Directeur aux Affaires Juridiques.

Monsieur Guillaume CHARTIER, Membre du Directoire et Directeur Général de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La société HOLDING BARD DENIS, représentée par Monsieur Philippe BARD, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le président de séance rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Avis consultatif sur la révocation de Monsieur Guillaume CHARTIER de ses mandats au sein des sociétés du Groupe ;
2. Révocation de Monsieur Guillaume CHARTIER de son mandat de membre du Directoire de la Société ;
3. Révocation de Monsieur Guillaume CHARTIER de son mandat de Directeur Général de la Société ;
4. Questions diverses ; et
5. Pouvoirs.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les décisions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du Conseil de Surveillance.

1. AVIS CONSULTATIF SUR LA REVOCATION DE M. GUILLAUME CHARTIER DE SES MANDATS AU SEIN DES SOCIETES DU GROUPE

Le président de séance rappelle que, conformément aux articles 12.1 des statuts de la Société et 2.1.2 (ii) du pacte conclu entre les titulaires de valeurs mobilières émises par la Société en date du 28 décembre 2017, le Conseil de Surveillance a notamment pour mission d'étudier tout projet de modification substantielle relative à la structure ou à l'organisation du Groupe.

Le président de séance indique qu'il est envisagé la révocation de Monsieur Guillaume CHARTIER de l'ensemble des mandats qu'il occupe au sein des sociétés du Groupe.

Le président de séance rappelle que Monsieur Guillaume CHARTIER exerce divers mandats au sein du Groupe, et notamment :

- Membre du Conseil de Direction de Demathieu Bard Construction (790 843 411 RCS Metz) ;
- Directeur Général de Demathieu Bard Construction ;
- Membre du Directoire de H4 ;
- Directeur Général de H4 ;
- Représentant permanent de H4, Présidente de Société de Matériel Demathieu et Bard ;
- Représentant permanent de H4, Présidente, et Directeur Général de Demathieu & Bard Océan Indien ;
- Représentant permanent de H4, Présidente de EGD Lorraine ;
- Président de Construction Demathieu & Bard Inc. ;
- Président de Technopref Canada Inc. ;
- Président de Technopref Industries.

La proposition de révocation de Monsieur Guillaume CHARTIER des mandats susvisés, doit donc être étudiée par le Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décide d'autoriser la révocation de Monsieur Guillaume CHARTIER de l'ensemble des mandats susvisés ainsi que tout autre mandat qu'il occuperait au sein des sociétés du Groupe.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance

2. REVOCATION DE MONSIEUR GUILLAUME CHARTIER DE SON MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le président de séance propose aux membres du Conseil de Surveillance de révoquer Monsieur Guillaume CHARTIER de son mandat de membre du Directoire de la Société, conformément à l'article 11.5 des statuts de la Société.

Le président de séance rappelle que Monsieur Guillaume CHARTIER a été invité à présenter ses explications.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décide de révoquer Monsieur Guillaume CHARTIER de son mandat de membre du Directoire de la Société, avec effet immédiat.

Le Directoire étant désormais composé de 3 membres, le Conseil de Surveillance constate qu'il n'est pas nécessaire de nommer un nouveau membre en remplacement de Monsieur Guillaume CHARTIER.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance

3. REVOCATION DE MONSIEUR GUILLAUME CHARTIER DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Le président de séance propose aux membres du Conseil de Surveillance de révoquer Monsieur Guillaume CHARTIER de son mandat de Directeur Général de la Société, conformément à l'article 10.1(b) des statuts de la Société.

Le président de séance rappelle que Monsieur Guillaume CHARTIER a été invité à présenter ses explications.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décide de révoquer Monsieur Guillaume CHARTIER de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet immédiat.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance

4. POUVOIRS

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes certifié conforme par le président du présent Conseil de Surveillance à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

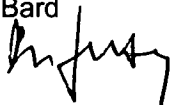
5/ 7

cl

h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par
le Président du Conseil de Surveillance, un autre membre du Conseil de Surveillance ainsi que
deux Censeurs.

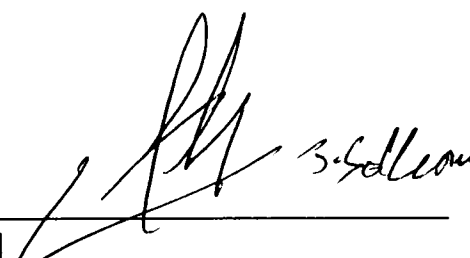
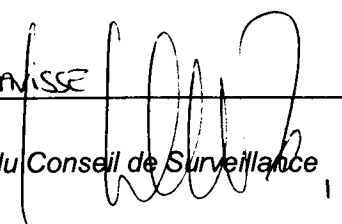
HOLDING BARD DENIS
Président du Conseil de Surveillance
Par : M. Philippe Bard



[•] Charles BUNNET
Censeur

Claude LAFISSE

[•]
Membre du Conseil de Surveillance



[•]
Censeur

H4

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 278 711 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY LES METZ

RCS METZ 833 977 325

PROCES-VERBAL **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** **EN DATE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
le vingt-huit mars,
À neuf heures quinze.

Les membres du Conseil de Surveillance de la société H4, société par actions simplifiée au capital de 80 278 711 euros, dont le siège social est situé 17, rue Venizélos, 57950 Montigny-lès-Metz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 833 977 325 (la « **Société** »), se sont réunis au siège social de la Société sis 17, rue Venizélos – 57950 Montigny-lès-Metz, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- La société HOLDING BARD DENIS, représentée par Monsieur Philippe BARD, Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Catherine HERTZOG, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Claude LAVISSE, membre du Conseil de Surveillance,
- La société ARUBIA, représentée par Monsieur Laurent GRALL, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean-François PIQUET, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean MICHELET, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Richard BARAN, membre du Conseil de Surveillance,
- La société EQUALIS CAPITAL FRANCE, représentée par Monsieur Jean-Philippe DEBAS, membre du Conseil de Surveillance,
- La société H4 ADVISORY, représentée par Monsieur François WAGNER, membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance réunissant ainsi la moitié au moins de ses membres est déclaré régulièrement constitué et peut valablement délibérer conformément à l'article 12.7(d) des statuts de la Société.

En présence de :

- La société BTP CAPITAL INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur François CHOLLET,
- La société FPCI FRANCE INVESTISSEMENT REGIONS 1, représentée par Monsieur Jacques SOLLEAU,
- La SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES, représentée par Monsieur Stéphane MARY,
- La société BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Charles BONNET,
- La société CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, représentée par Monsieur Romain PEIFFER,
- La société ETOILE ID, représentée par Madame Florence GUILAS.

Censeurs de la société, régulièrement convoqués.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur René SIMON, Président de la Société et Président du Directoire,
- Monsieur Claude STEFANSKI, Directeur Délégué Comptabilité Fiscalité Corporate,
- Monsieur Damien GOUBAU, Directeur aux Affaires Juridiques,
- Monsieur Franck BECHEREL, membre du Comité Exécutif,
- Monsieur Philippe JUNG, membre du Comité Exécutif.

Monsieur Guillaume CHARTIER, Membre du Directoire et Directeur Général de la Société, est absent excusé.

La société HOLDING BARD DENIS, représentée par Monsieur Philippe BARD, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le président de séance rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un deuxième vice-président du Conseil de Surveillance de la Société ;
2. Nomination de deux nouveaux membres du Directoire de la Société ;
3. Renouvellement du mandat du Président du Comité Stratégique ;
4. Renouvellement du mandat du Président du Comité Audit ;
5. Renouvellement du mandat du Président du Comité Ressources Humaines ;
6. Questions diverses ; et
7. Pouvoirs.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les décisions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du Conseil de Surveillance.

1. NOMINATION D'UN DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE

Le président de séance rappelle que, conformément à l'article 12.5 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance doit nommer parmi ses membres deux vice-présidents.

Le président de séance indique qu'il conviendrait donc de nommer un deuxième vice-président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décide de nommer, avec effet immédiat, au poste de deuxième vice-président du Conseil de Surveillance, et ce pour une durée identique à son mandat de membre du Conseil de Surveillance :

- la société **ARUBIA**, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Pierre et Marie Curie – Paris (75005) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 790 563 274, représentée par Monsieur Laurent GRALL.

La société ARUBIA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance.

2. NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU DIRECTOIRE DE LA SOCIETE

Le Conseil de Surveillance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décide de désigner, avec effet immédiat, en qualité de nouveaux membres du Directoire de la Société :

- **Monsieur Philippe JUNG**, né le 25 juin 1955 à Nancy (54), et demeurant 9, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 92100 Boulogne-Billancourt
- **Monsieur Franck BECHEREL**, né le 5 janvier 1964 à Louviers (27), et demeurant 23, rue Nina et Julien Lefèvre – L-1952 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat des autres membres du directoire, soit décembre 2020.

Messieurs Philippe JUNG et Franck BECHEREL ont chacun déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et précisé en outre n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de leur interdire l'exercice de leurs fonctions.

Au titre de leurs fonctions de membres du Directoire, Messieurs Philippe JUNG et Franck BECHEREL pourront percevoir une rémunération, laquelle sera fixée par le Conseil de Surveillance. Ils seront par ailleurs remboursés de l'ensemble des frais raisonnables exposés dans le cadre de leurs fonctions, sur présentation des justificatifs correspondants à la Société.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance.

3. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU COMITE STRATEGIQUE

Le président de séance propose au Conseil de surveillance de renouveler, pour une durée de 1 an, en qualité de Président du Comité Stratégique :

- M. Laurent GRALL

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance.

4. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU COMITE AUDIT

Le président de séance propose au Conseil de surveillance de renouveler, pour une durée de 1 an, en qualité de Président du Comité Audit :

- M. Claude LAVISSE

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance.

5. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU COMITE RESSOURCES HUMAINES

Le président de séance propose au Conseil de surveillance de renouveler, pour une durée de 1 an, en qualité de Président du Comité Ressources Humaines :

- M. Jean François PIQUET

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance.

6. POUVOIRS

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes certifié conforme par le président du présent Conseil de Surveillance à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

57 17

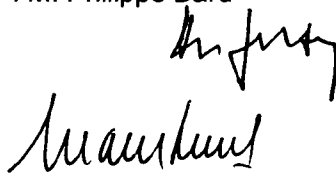
13
d L H C

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil de Surveillance, un autre membre du Conseil de Surveillance, deux Censeurs, les nouveaux membres du Directoire ainsi que le nouveau vice-président du Conseil de Surveillance, nommés aux présentes.

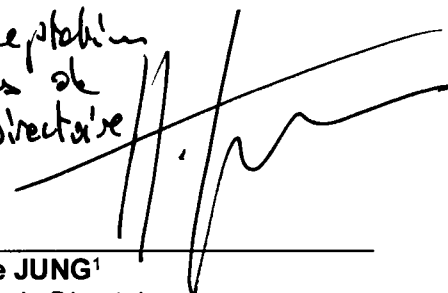
HOLDING BARD DENIS

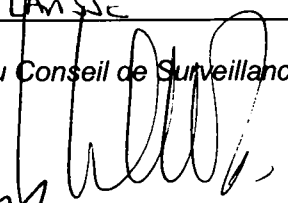
Président du Conseil de Surveillance

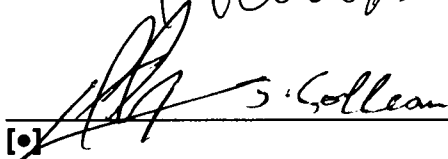
Par : M. Philippe Bard

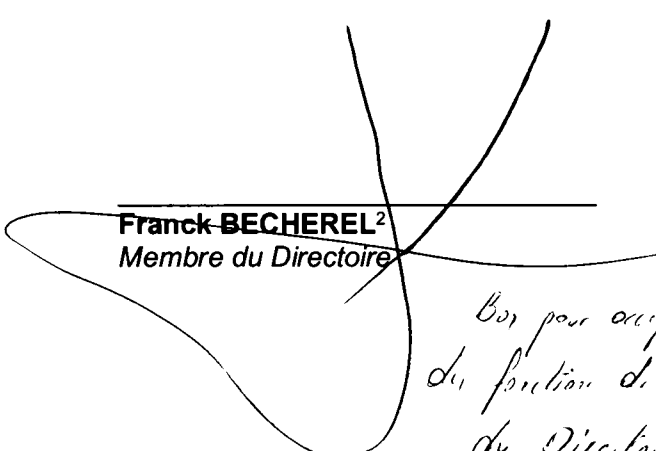

[.] Charles Bonnet
Censeur

Bon pour acceptation
des fonctions de
membre du Directoire


Philippe JUNG¹
Membre du Directoire


Claude LAMISSE
[.] Membre du Conseil de Surveillance


[.] Censeur

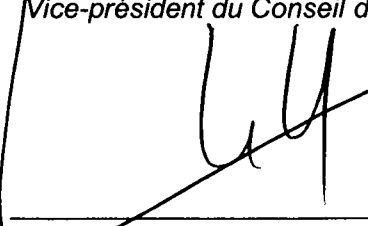

Franck BECHEREL²
Membre du Directoire

Bon pour acceptation
des fonctions de membre
du Directoire

ARUBIA³

Par : Laurent GRALL

Vice-président du Conseil de Surveillance


Bon pour acceptation des
fonctions de vice-président
du Conseil de Surveillance

¹ Faire précéder de la mention « bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

² Faire précéder de la mention « bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

³ Faire précéder de la mention « bon pour acceptation des fonctions de vice-président du Conseil de Surveillance »